

ODDO BHF CHINA EQUITY STARS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2025

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	11
Rapport du commissaire aux comptes	15
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	20
Actif	20
Passif	21
Compte de résultat	22
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	25
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	26
Règles & méthodes comptables	29
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	31
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	32
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	34
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	35
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	35
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	35
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	36
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	37
Exposition directe sur le marché des devises	38
Exposition directe aux marchés de crédit	39
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	40
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	41
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	42
Créances et dettes - ventilation par nature	42
Frais de gestion, autres frais et charges	43
Engagements reçus et donnés	47
Acquisitions temporaires	47
Instruments d'entités liées	48
Détermination et ventilation des sommes distribuables	49
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	49
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	52
Inventaire des actifs et passifs	55
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	58
Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	60

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	61
Synthèse de l'inventaire	62

Commercialisateur	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS. 12, boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09.
Société de gestion	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS. 12, boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	CONSEIL ASSOCIES, DFK INTERNATIONAL Siège social : 50, Avenue de Wagram 75017 PARIS Représenté par Monsieur Jean-Philippe MAUGARD

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions Internationales.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Capitalisation.

Garantie :

Néant (ni capital, ni un niveau de performance n'est garanti).

Opc d'opc :

Jusqu'à 10% de l'actif net.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Fonds est de surperformer, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, l'indicateur « MSCI China All Shares Net Total Return Index » en USD converti en EUR (dividendes nets réinvestis) après la prise en compte des frais de gestion.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice « MSCI China All Shares Net Total Return Index » (dividendes net réinvestis "Net Return") en USD converti en euro. L'administrateur de cet indicateur est MSCI.

L'indicateur de référence du Fonds est l'indice « MSCI China All Shares Net Total Return Index » en USD converti en EUR, qui suit l'évolution des moyennes et grandes capitalisations boursières cotées sur les bourses de Hong Kong, Shanghai, Shenzhen et à l'étranger (ex : ADRs).

Il est calculé sur une base quotidienne sur les cours de clôture et dividendes réinvestis par MSCI.

Pour une description de la méthode utilisée pour calculer l'indice, voir le site internet de MSCI (www.msci.com). A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence (MSCI) est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cession de fourniture de cet indice.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que l'indicateur de référence ne constitue pas une limitation de l'univers d'investissement du Fonds. Il permet à l'investisseur d'apprécier le profil de risque du Fonds. La performance et la composition du portefeuille du Fonds pourront s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

Stratégie d'investissement :

Le Fonds cherche à générer une croissance du capital à long terme en investissant dans des actions chinoises cotées, exposées aux grandes tendances économiques, sociales, technologiques et politiques de long terme en Chine, par le biais d'une sélection de thèmes en lien avec ces tendances.

Le Fonds sera donc investi dans des titres de capital émis par des sociétés chinoises, constituées ou cotées en Chine, qui y exercent une activité importante ou qui en tirent des revenus substantiels, ou dont les filiales, les sociétés apparentées ou associées en tirent des revenus substantiels (« A-Shares », « H-Shares », « Red-Chips », « P-Chips », « ADRs », « GDRs »).

Le processus d'investissement se caractérise par cinq étapes :

Etape 1 : Filtrage de l'univers initial

L'univers d'investissement initial est l'ensemble des titres de capital émis par des sociétés chinoises, constituées ou cotées en Chine, tel décrit ci-dessus. La première étape consiste à filtrer cet univers initial sur des critères de liquidités et de couverture par les analystes « sell-side ». Les sociétés issues de ce filtrage auront donc une capitalisation boursière supérieure à 500 millions d'Euro (EUR) et sont couverts par au moins 2 analystes « sell-side » actifs.

Etape 2 : Construction d'un univers d'investissement thématiques grâce à des outils « Big Data » et « Intelligence Artificiel »

La deuxième étape a pour objectif de construire un univers d'investissement thématiques pertinent. Elle s'appuie sur des outils d'analyse « Big Data » et « Intelligence Artificielle ». Cette analyse est réalisée en deux étapes : (1) Identification des thèmes les plus importants exposés aux tendances chinoises économiques, sociales, technologiques et politiques de long terme, à travers diverses sources de données locales et internationales. La sélection des sous-thèmes les plus pertinents à chaque thème est effectuée et révisée à un rythme régulier, en accord avec la façon dont la Société de gestion comprend et interprète les tendances ; et (2) Identification des entreprises liées à ces thèmes à l'aide des outils d'analyse « Big Data » et « Intelligence Artificielle ». Parmi les différents thèmes identifiés, sont notamment présent l'évolution des besoins de consommation liée au vieillissement de la population chinoise, ou encore la transition du modèle économique chinois d'un à forte intensité de main d'œuvre vers un axé sur la technologie. La liste de ces thèmes n'est pas exhaustive et est susceptible d'évoluer. Ces outils servent à la construction de l'univers d'investissement et ne consistent pas en des thématiques de cet univers. Chaque entreprise comprise dans l'univers d'investissement obtient un « score Big Data ».

La dépendance des outils d'analyse Big Data et Intelligence Artificielle à la qualité et à la disponibilité des informations peut engendrer des risques d'inexactitudes ou d'omissions.

Les analyses suivantes permettront de faire une vérification supplémentaire que les entreprises sélectionnées par ces outils sont correctement alignées avec les thématiques du Fonds.

Etape 3 : Analyse quantitative

L'équipe de gestion applique ensuite un filtre quantitatif. Ce filtre prend en compte différents critères, tels que la croissance des bénéfices, la valorisation de l'entreprise, le momentum, ou encore le rendement des capitaux propres (ROE) entre autres. Les critères appliqués peuvent varier selon le secteur de chaque entreprise et peuvent être mis à jour par l'équipe de gestion en fonction du cycle économique. Un score quantitatif est attribué à chaque entreprise faisant partie de l'univers d'investissement, les meilleures entreprises parmi leurs comparables sont sélectionnés après cette étape.

Etape 4 : Analyse fondamentale

L'équipe de gestion procède ensuite à une analyse fondamentale de l'univers d'investissement retenu au terme des trois étapes précédentes. Cette analyse fondamentale bottom-up, propre à chaque entreprise, prend notamment en compte la compétitivité de ces entreprises sur le long terme, tels que l'innovation ou la qualité du management ; leur potentiel de croissance, les dynamiques de compétition comme les barrières à l'entrée ; les soutiens politiques et les risques géopolitiques. Chaque entreprise fait alors l'objet d'une notation sur la base de ces différents critères.

Etape 5 : Construction du portefeuille

Les entreprises ayant les plus hauts niveaux de conviction seront donc choisis pour être intégrés dans le portefeuille final, qui se composera de 40 à 60 titres. L'équipe de gestion pourra également, à sa discrétion, sélectionner un nombre restreint d'entreprises, identifiées par les algorithmes de « Big Data » et « Intelligence Artificielle » mais non sélectionnées par le modèle quantitatif.

Le poids de chaque position au sein du portefeuille cible est déterminé en fonction de la conviction fondamentale et de la gestion active des risques afin d'offrir une diversification suffisante. Ce processus de sélection permet au Fonds de prendre des positions long terme et un certain nombre de paris marqués, sans être contraint de liquider des positions en cas de volatilité excessive.

L'équipe de gestion met également en place un certain nombre d'outils pour suivre le portefeuille, afin de gérer tout risque pouvant survenir et déterminer si certaines positions doivent être vendues, ou au contraire renforcées afin d'optimiser le couple rendement-risque. L'équipe de gestion assure donc une surveillance continue du positionnement du portefeuille et des titres qui le composent

Le Fonds est géré activement par rapport à un indice de référence, l'indice « MSCI China All Shares Net Total Return Index » (l'« Indice de référence ») en USD, converti en EUR, qu'il vise à surperformer, et qui sert également au calcul de la commission de performance, le cas échéant.

Le Fonds ne se couvrira pas systématiquement contre le risque de change et pourra être exposé à ce risque jusqu'à 105% de son actif net.

L'exposition maximale du Fonds tous instruments confondus (actions, OPC et dérivés) est limitée à 105 % de l'actif net du Fonds, étant précisé que l'exposition maximale est la somme des expositions nettes à chacun des marchés auxquels le fonds est exposé (somme des positions à l'achat et des positions en couverture).

Composition de l'actif :

1. Actifs (hors dérivés intégrés) :

o Actions

Le portefeuille du Fonds est en permanence investi à hauteur de 80% minimum en titres de capital émis par de sociétés chinoises, constituées ou cotées en Chine (« A-Shares », « H-Shares », « Red-Chips », « P-Chips », « ADRs », « GDRs »).

Le Fonds sera investi en actions d'entreprises dont la capitalisation est supérieure à 500 millions d'Euro (EUR) à la première acquisition en portefeuille.

o Actions ou parts d'OPC

Le Fonds peut être investi à hauteur de 10 % en parts ou actions :

- d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement,
- de FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'UE,
- de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Les parts ou actions de ces FIA ou fonds d'investissement doivent répondre aux quatre critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier ; à savoir (i) surveillance équivalente à celle applicable aux OPCVM et coopération entre l'AMF et l'autorité de surveillance du FIA (ii) niveau de protection des porteurs équivalent à celui des OPCVM, (iii) leur activité doit faire l'objet de rapports semestriels et annuels détaillés et (iv) ne peuvent détenir eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans des parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement étrangers. Ces OPC pourront être gérés par des sociétés du groupe ODDO BHF. Les stratégies d'investissement de ces OPC seront compatibles avec la stratégie d'investissement du Fonds.

o Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le Fonds pourra détenir, jusqu'à 20% de son actif net, en instruments du marché monétaire dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.

Ces titres de créances seront libellés en euros, émis par des Etats et entreprises publiques de l'Union Européenne, de notation Investment Grade (titres de notation minimale BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou de notation jugée équivalente parla Société de Gestion).

La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation, l'appréciation des contraintes de notation se fera en tenant compte de l'intérêt des porteurs, des conditions de marché et de la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux.

2. Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel :

Le Fonds pourra intervenir de manière discrétionnaire sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnel négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français et étrangers, dans la limite de 100% de l'actif net. Les interventions du Fonds pourront se faire en vue de couvrir le portefeuille à des actions, des secteurs d'activités ou des indices de marchés, dans le but d'atteindre l'objectif de gestion affiché, à travers des contrats de futures ou options, ainsi que des contrats de change à terme ou de swap de change (utilisés pour la couverture du risque de change lié à la détention d'actifs libellés en devises étrangères).

Le Fonds n'aura pas recours aux Total Return Swaps ni au Credit Default Swaps (CDS).

3. Titres intégrant des dérivés :

Le Fonds pourra détenir des bons de souscription et warrants dans un but d'exposition au risque action. Ces instruments seront détenus dans la limite de 20 % de l'actif net du Fonds.

4. Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts pour la rémunération de la trésorerie dans la limite de 20 % de son actif net. Utilisés dans le cadre de la gestion des disponibilités quotidiennes du Fonds, ils contribueront à la réalisation de l'objectif de gestion à hauteur de leur niveau de rémunération.

5. Emprunts d'espèces :

Le Fonds pourra recourir aux emprunts d'espèces à hauteur de 10 % de son actif net afin de faire face à un décalage temporaire entre les flux d'achats et de ventes de titres émis sur le marché ou à des flux de rachats importants.

6. Opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres :

Le Fonds n'aura pas recours aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires des titres.

7. Gestion des garanties financières :

Dans le cadre de réalisation de transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et d'opérations d'acquisition/cession temporaire de titres, le Fonds est amené à recevoir/octroyer des actifs financiers à titre de garantie.

Les garanties financières reçues ont pour but de réduire l'exposition du Fonds au risque de défaut d'une contrepartie. Elles seront uniquement constituées en espèces.

Les opérations, pouvant entraîner la mise en place de garanties financières, pourront être effectuées avec un établissement de crédit de l'Union européenne ou du Royaume-Uni qui pourra appartenir au groupe ODDO BHF.

Toute garantie financière (collatérale) reçue respectera conformément à la réglementation les éléments suivants :

- les critères de liquidité, d'évaluation (au moins au quotidien et actifs n'affichant pas une haute volatilité sauf à obtenir des décotes suffisantes), de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation (indépendance par rapport à la contrepartie) et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net,
- elle est détenue par le Dépositaire du Fonds ou tout tiers, sur un compte ségrégué, faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières,
- les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par le Fonds à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci,
- les garanties financières en espèces seront uniquement placées en dépôts auprès d'entités éligible ou investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension (à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que le Fonds puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus) ou en OPC monétaire court terme, les garanties financières ne seront pas réutilisées

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques identifiés par la Société de Gestion et présentés ci-dessous ne sont pas limitatifs. Il appartient à chaque investisseur de se faire sa propre opinion indépendamment de celle de la Société de Gestion, d'analyser le risque de tout investissement qu'il effectue avec le cas échéant l'aide d'un conseiller en investissement financier et de bien vérifier que l'investissement envisagé est en adéquation avec sa situation financière et sa capacité à prendre des risques financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »), il est précisé que l'équipe de gestion ne tient actuellement pas compte des risques de durabilité ou des incidences négatives en matière de durabilité dans le processus de décision d'investissement, car ils ne font pas partie de la stratégie du Fonds.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Toutefois, la Société de gestion envisage des garanties minimales en matière de durabilité pour l'ensemble de ses fonds par le biais de sa propre politique d'exclusion. La Société de gestion a signé les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations unies ainsi que le CDP (précédemment appelé Carbon Disclosure Project). Enfin, la Société de gestion exerce les droits de vote lorsque des actions sont détenues par le Fonds. Les informations relatives aux politiques de la Société de gestion sont disponibles sur le site "am.oddo-bhf.com".

Vous pouvez vous référer au Document d'Informations Clés afin de savoir dans quelle catégorie de risque est classé votre Fonds. A titre principal, le Fonds sera exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque actions** : Le Fonds investit sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative du Fonds pourra être amenée à baisser.
- **Risque lié aux investissements en Chine** : Les investissements en Chine sont exposés au risque politique et social (réglementations contraignantes susceptibles de modifications unilatérales, instabilité sociale, etc..), au risque économique, du fait d'un cadre juridique et réglementaire moins développé que le cadre européen, et au risque boursier (marché volatile et instable, risque de suspension brutal de cotation, ...). Le Fonds est exposé au risque lié au statut et à la licence RQFII attribuée au Gestionnaire Financier. Son statut est soumis à l'examen constant des autorités chinoises et peut être à tout moment revu, réduit ou retiré, ce qui peut affecter la capacité d'investissement du Fonds ainsi que, par conséquent, sa valeur liquidative. Enfin, le Fonds est exposé au risque lié aux investissements effectués à travers les plateformes Shanghai-Hong Kong Stock Connect et Shenzhen-Hong Kong Stock Connect et/ou QFII/RQFII.
- **Risque pays émergents** : Ce risque est lié aux conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents sur lesquels le Fonds investit, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales et être affectés par divers types de perturbations (comme l'évolution de la fiscalité, de la stabilité politique ou un manque de liquidité temporaire

sur ces valeurs). Ces perturbations peuvent entraîner des problèmes de règlement/livraison susceptibles d'avoir un impact sur les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider des positions pouvant entraîner ainsi une forte baisse de la valeur liquidative du Fonds. Le Fonds peut être intégralement exposé au risque pays émergents.

- **Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations** : Le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations. Les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations et peuvent donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative. Par ailleurs le volume réduit de ces marchés peut présenter un risque de liquidité. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Fonds et les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions, notamment, en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative du Fonds.

- **Risque de taux** : Il correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

- **Risque de crédit** : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou, dans le cas extrême, de défaillance, ce qui aura un impact négatif sur le cours des titres de créance émis par celui-ci et donc sur la valeur liquidative du compartiment. Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur ce qui peut réduire la liquidité des titres de tel ou tel émetteur et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du compartiment, notamment, en cas de liquidation par le compartiment de ses positions dans un marché au volume de transactions réduit.

- **Risque de change** : Ce risque est lié aux portefeuilles investis totalement ou partiellement en titres libellés en devises, et réside dans la variation du prix des devises par rapport à la devise de référence du Fonds. Ainsi, un titre, dont la valorisation dans sa devise ne changerait pas, est néanmoins affecté par les variations de cette devise face à l'Euro et peut, par conséquent, faire varier à la baisse la valeur liquidative du fonds.

- **Risques liés à l'engagement sur des instruments financiers à terme** : Le Fonds peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille avec un engagement global de 100% maximum de l'actif. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

- **Risque de contrepartie** : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds pourra être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec un établissement de crédit. Le Fonds est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations.

Certains contrats de marché exposant le Fonds au risque de contrepartie pourront être signés avec une société du groupe ODDO BHF.

- **Risque de liquidité des actifs sous-jacents** : La faible liquidité d'un marché le rend sensible à des mouvements significatifs d'achat/ vente, ce qui augmente la volatilité du fonds dont les actifs sont cotés ou négociés sur ce marché et peut impacter la valorisation de ces actifs et, le cas échéant, les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider des positions. Le manque de liquidité est lié notamment à certaines caractéristiques géographiques (pays émergents), sectorielles (valeurs de petites et moyennes capitalisations ou à certaines catégories de titres sur lesquels le fonds est amené à investir. La valeur liquidative du Fonds peut donc dans ces cas être amenée à varier fortement à la baisse.

Une part significative des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles, dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité du Fonds dans son ensemble.

- **Risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties** : le porteur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des titres reçus en garantie, la valeur liquidative du Fonds pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, le porteur pourra également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.

- **Risque de durabilité** : désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur des investissements réalisés par ce Fonds, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

• **Environnement :**

-risques sectoriels associés à l'empreinte environnementale de l'entreprise ;

-risques physiques et de transition liés au changement climatique ;

-la matérialité des controverses environnementales ; et la gestion des conflits d'intérêts qui y sont liés ;

-la dépendance de l'entreprise à l'égard du capital naturel ;

-les risques associés aux activités, produits et services de l'entreprise qui peuvent avoir un impact sur l'environnement.

• Social :

- risques sectoriels liés à la santé et à la sécurité
- les risques environnementaux et sociaux dans la chaîne d'approvisionnement ;
- la gestion du climat social et le développement du capital humain ;
- la gestion de la qualité et des risques liés à la sécurité des consommateurs ;
- la gestion et la matérialité des controverses sociales/sociétales ;
- la gestion des capacités d'innovation et des actifs incorporels.

• Gouvernance :

- qualité et transparence de la communication financière et non financière ;
- les risques sectoriels associés à la corruption et à la cybersécurité ;
- la qualité des organes de contrôle des sociétés
- la qualité et la durabilité du cadre de gouvernance d'entreprise ;
- la gestion des conflits d'intérêts liés à la gouvernance d'entreprise ;
- les risques réglementaires ;
- l'intégration et la gestion de la durabilité dans la stratégie de l'entreprise.

Les risques en matière de durabilité sont pris en compte par la Société de Gestion et sont intégrés dans les décisions d'investissement prises par le Gestionnaire Financier dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement. Dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité, la Société de Gestion s'appuie sur le Gestionnaire Financier qui met en œuvre la stratégie d'investissement décrite ci-dessus.

Et à titre accessoire :

- **Risques liés à l'utilisation de surexposition :** Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, l'exposition maximale aux différentes classes d'actifs pourra être de 105% de l'actif net du Fonds. Le risque est donc de voir la valeur liquidative du Fonds être amplifiée à la baisse en cas d'évolution défavorable des marchés. En cas d'évolution défavorable des stratégies mises en place, la valeur liquidative pourra baisser de façon plus importante que les marchés sur lesquels le Fonds est exposé. Ce levier permet d'accroître les espoirs de gains mais également accentue les risques de perte.

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, « l'Act de 1933 »), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout résident des Etats-Unis d'Amérique (ci-après « U.S. Person », tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Regulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par la Securities and Exchange Commission ou SEC, sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable du Président de la Société de gestion du Fonds). Le Fonds n'est pas, et ne sera pas, enregistré(e) en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable du Président de la Société de gestion du Fonds. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ».

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le Fonds dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Par « US person », le Prospectus désigne une « U.S. Person » telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903). Une telle définition des « US Persons » est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm>

En application des dispositions du Foreign Account Tax Compliance Act (« FATCA ») applicables à compter du 1er juillet 2014, dès lors que le Fonds investit directement ou indirectement dans des actifs américains, les revenus tirés de ces investissements sont susceptibles d'être soumis à une retenue à la source de 30%. Afin d'éviter le paiement de la retenue à la source de 30%, la France et les Etats-Unis ont conclu un accord intergouvernemental aux termes duquel les institutions financières non américaines (« foreign financial institutions ») s'engagent à mettre en place une procédure d'identification des investisseurs directs ou indirects ayant la qualité de contribuables américains et à transmettre certaines informations sur ces investisseurs à l'administration fiscale française, laquelle les communiquera à l'autorité fiscale américaine (« Internal Revenue Service »).

Le Fonds, en sa qualité de foreign financial institution, s'engage à se conformer à FATCA et à prendre toute mesure relevant de l'accord intergouvernemental précité.

En dehors de ces restrictions le Fonds est ouvert à tous les souscripteurs avec les particularités suivantes.

- **Part CR-EUR et CRw-EUR** : les parts CR-EUR et les parts CRw-EUR sont destinées à tous les investisseurs dont les investisseurs institutionnels (mutuelles, caisses de retraite, compagnies d'assurance), les gérants de trésorerie des grandes entreprises, et particulièrement aux personnes physiques.

- **Part GC-EUR** : les parts GC sont réservées aux (i) compagnies d'assurance agréées par ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS, en représentation des unités de compte souscrites dans le cadre de « l'option conseillée » des contrats de leur gamme et aux (ii) clients de ODDO BHF SCA ayant par ailleurs conclu une convention de conseil avec un conseiller en investissement financier partenaire de ODDO BHF SCA.

- **Parts CN-EUR** : Les parts CN sont disponibles uniquement sur décision de la Société de Gestion et ne donneront droit à aucune rétrocession. Les parts sont réservées aux (i) investisseurs souscrivant via un intermédiaire fournissant le service de conseil en investissement de manière indépendante conformément à la Directive MIF 2; (ii) investisseurs souscrivant via un intermédiaire financier sur la base d'un accord d'honoraires conclu entre l'investisseur et l'intermédiaire, mentionnant que l'intermédiaire est rémunéré exclusivement par l'investisseur ; (iii) sociétés fournissant le service de gestion de portefeuille pour le compte de tiers conformément à la Directive MIF 2 ; (iv) OPC gérés par les sociétés du Groupe ODDO BHF et (v) ODDO BHF SCA fournissant le service de conseil en investissement sur la base d'un accord d'honoraires écrit conclu avec l'investisseur.

- **Parts CI-EUR** : Parts réservées aux contreparties éligibles et aux investisseurs professionnels au sens de la Directive 2014/65/UE (dite « MIF 2 »).

• **Profil type de l'investisseur** : Le profil type du souscripteur est caractérisé par sa faible aversion au risque.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à un horizon de 5 ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Fonds.

• **Durée de placement recommandée** : 5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Depuis le 1er juillet 2014, le Fonds est régi par les dispositions de l'annexe II, point II. B. de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (Dite loi FATCA).

Le présent prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

A l'étranger, dans les pays où le Fonds investit, les plus-values de cession mobilières réalisées et les revenus de source étrangère perçus par le Fonds peuvent être soumis à une imposition, généralement sous forme de retenues à la source. L'imposition de retenues à la source peut être réduite ou supprimée lorsque les Etats concernés ont signé des conventions fiscales.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion n'assume aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient

résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

Rachat de part suivi d'une souscription : le Fonds étant constitué de plusieurs catégories de parts, le passage d'une catégorie de parts à une autre par un rachat suivi d'une souscription à une autre catégorie de parts constitue fiscalement une cession à titre onéreux susceptible de dégager une plus-value imposable.

Information : Cet exercice présente une durée exceptionnelle de 6 mois et 25 jours.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

• La valeur liquidative du Fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion ainsi que sur le site <http://www.oddoam.fr> et du dépositaire. Le prospectus complet de l'Opcvm et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès d'Oddo Asset Management.

• *Date d'agrément par l'AMF* : 14 janvier 2025

• *Date de création du Fonds* : 5 juin 2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte macroéconomiques et performances des marchés actions

En 2025, le PIB de la Chine a atteint 140 200 milliards de RMB, en progression de 5,0 % en glissement annuel. Si la croissance globale est restée stable, sa composition a évolué de manière significative en faveur des exportations à forte valeur ajoutée, des services et de la fabrication avancée.

Malgré un environnement commercial mondial contraint, l'excédent commercial a dépassé 1 190 milliards de dollars américains, les exportations nettes contribuant pour 32,7 % à la croissance du PIB, un niveau inédit depuis 1998. Les exportations se sont diversifiées géographiquement, s'éloignant des États-Unis au profit de l'ASEAN et des partenaires de l'initiative « Belt & Road », réduisant ainsi le risque de concentration géopolitique. Les taux de croissance des exportations ont toutefois fortement varié selon les catégories de produits. D'après les données de l'Administration générale des douanes chinoises, en 2025, les exportations de circuits intégrés, d'automobiles et de navires ont toutes progressé de plus de 20 %, illustrant la compétitivité des produits chinois à forte valeur ajoutée. À l'inverse, les exportations de produits traditionnels à forte intensité de main-d'oeuvre, tels que les bagages, les jouets, les chaussures, l'habillement et le mobilier, ont toutes reculé, les trois principales catégories enregistrant des baisses à deux chiffres.

Le secteur des services a progressé de 5,4 %, contribuant à hauteur de 61,4 % à la croissance totale du PIB. La consommation de services a représenté 46,1 % des dépenses par habitant. L'investissement total en actifs fixes a reculé de 3,8 %, pénalisé par l'ajustement en cours du secteur immobilier (-17,2 %).

En parallèle, l'investissement total est resté en contraction (-3,8 %), pénalisé par l'immobilier, tandis que l'investissement manufacturier est redevenu légèrement positif, signalant une réallocation progressive du capital vers la montée en gamme industrielle.

Les politiques de lutte contre la concurrence irrationnelle ont commencé à produire leurs effets au second semestre, avec une stabilisation des prix, une amélioration des taux d'utilisation des capacités et un redressement graduel des marges. L'IPC est redevenu positif et la déflation de l'IPP s'est atténuée en fin d'année à -1,9%. La construction automobile a augmenté de 4,7% entre le deuxième et le quatrième trimestre. Les prix des véhicules électriques, des batteries au lithium et du solaire se sont stabilisés puis ont commencé à augmenter de manière séquentielle à partir de septembre. Si la reprise des marges reste progressive, l'abandon des seules guerres de prix constitue un point d'inflexion important pour les résultats des entreprises.

Dans ce contexte macroéconomique plus constructif, le marché actions chinois a fortement progressé en 2025, l'indice MSCI China All Shares affichant une hausse de 23,5 % en RMB (13,7 % en EUR), avec l'ensemble des secteurs en hausse en devise locale. Cette performance a été soutenue par l'amélioration des perspectives bénéficiaires, la transition du modèle économique et l'augmentation des flux de capitaux domestiques et internationaux.

Sur le plan sectoriel, les matériaux ont été le meilleur contributeur à la performance, bénéficiant directement du redressement des prix industriels et de l'amélioration des capacités. Les secteurs de la fabrication avancée, des semi-conducteurs, de l'automobile et des nouvelles énergies ont également bien performé, portés par une meilleure visibilité sur les marges. Les services ont affiché une performance plus régulière, tandis que l'immobilier et les industries traditionnelles sont restés en retrait.

Performances

La clôture de ce premier exercice intervient après 7 mois d'activité, le fonds étant lancé le 5 juin 2025.

Conformément à la réglementation en vigueur, les performances passées ne peuvent être affichées pour les OPC ayant moins d'un an d'existence. Par conséquent, aucune performance n'est présentée pour cet exercice.

Evolution de la valeur liquidative :

Part	Date de VL d'origine	VL d'origine	VL au 31/12/2025
CR-EUR	05/06/2025	100	116,85
GC-EUR	17/06/2025	100	117,51
CN-EUR	05/06/2025	100	116,28
CI-EUR	05/06/2025	1000	1164,68
CRw-EUR	05/06/2025	100	115,96

Gestion du portefeuille

Le Fonds ODDO BHF China Equity Stars cherche à générer une croissance du capital à long terme en investissant dans des actions chinoises cotées, exposées aux grandes tendances économiques, sociales, technologiques et politiques de long terme en Chine, par le biais d'une sélection de thèmes en lien avec ces tendances.

Cinq étapes clés permettent de sélectionner entre 40 et 60 entreprises de convictions parmi un univers de plus de 7000 sociétés. Notre processus d'investissement thématique, combinant l'utilisation d'outils d'analyse « d'Intelligence Artificielle », un filtre quantitatif, une analyse fondamentale rigoureuse et une gestion de risque maîtrisée, nous permet de sélectionner des entreprises « pépites » sous les radars internationaux.

Principaux contributeurs :

Les trois titres qui ont le plus contribué à la performance relative sont les positions surpondérées sur Foxconn Industrial Internet, Sieyuan Electric et CIMC Enric. D'un point de vue sectoriel, l'industrie et les technologies de l'information ont apporté la plus forte contribution à la performance relative. La sélection de titres favorable et la surpondération de ces deux secteurs ont contribué positivement à la performance.

Principaux freins à la performance :

Les trois titres qui ont le plus nui à la performance relative sont les positions surpondérées sur Giant Biogene, Xiaomi et Shenzhen Mindray. D'un point de vue sectoriel, c'est la sous-pondération aux matériaux qui ont le plus pesé sur la performance relative.

Principales opérations d'achat et de vente au cours du dernier exercice fiscal : Titre Acquisition Cession Devise

Titre	Acquisition	Cession	Devise
TENCENT HOLDINGS LTD	11 514 150,07	-	EUROS
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	8 653 839,92	1 005 660,06	EUROS
XIAOMI CORP-CLASS B	5 287 891,50	-	EUROS
PING AN INSURANCE GROUP CO-H	3 770 587,85	143 150,00	EUROS
KUAISHOU TECHNOLOGY	3 662 314,99	210 449,88	EUROS
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	3 522 198,98	-	EUROS
KWEICHOW MOUTAI CO LTD-A	3 248 190,99	708 467,00	EUROS
SHENZHEN MINDRAY BIO-MEDIC-A	2 979 813,00	-	EUROS
FOXCONN INDUSTRIAL INTERNE-A	2 873 396,00	1 265 623,30	EUROS
ENN ENERGY HOLDINGS LTD	2 801 230,28	1 261 679,96	EUROS

Perspectives

À l'horizon 2026, nous estimons que les politiques de lutte contre l'« involution » continueront de jouer un rôle clé dans l'amélioration des résultats des entreprises, du rendement des fonds propres (ROE) ainsi que dans la normalisation progressive de l'inflation.

Première année du 15^e plan quinquennal, 2026 devrait être marquée par un déploiement budgétaire anticipé, incluant l'émission d'obligations spéciales de très long terme et des subventions à la consommation, notamment dans les domaines liés aux retraites et aux services aux personnes âgées. L'orientation des politiques publiques évolue ainsi vers une logique d'« investissement dans le capital humain », soutenant davantage la demande dans les secteurs de services.

Nous restons convaincus que la technologie constitue une tendance structurelle de long terme en Chine. Nous privilégions en particulier les leaders technologiques disposant d'une compétitivité mondiale avérée. Par ailleurs, une attention particulière devra être portée aux nouveaux secteurs technologiques émergents mentionnés dans le 15^e plan quinquennal, dont la publication officielle est attendue en mars 2026, et qui pourraient offrir des opportunités d'investissement significatives pour la prochaine décennie.

Rapport sur les rémunérations en application de la directive OPCVM V

1- Eléments quantitatifs

	Rémunérations fixes	Rémunérations variables (*)	Nombre de bénéficiaires (**)
Montant total des rémunérations versées de janvier à décembre 2025	17 102 185	8 856 099	214

(*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2025 payées en 2026 et années suivantes

(**) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2025 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

	Cadres supérieurs	Nombre de bénéficiaires	Membres du personnel ayant une incidence sur le profil de risque du fonds	Nombre de bénéficiaires
Montant agrégé des rémunérations versées pour l'exercice 2025 (fixes et variable*)	2 557 024	6	12 798 936	50

(*) Rémunérations variables au titre de l'année 2025 payées en 2026 et années suivantes

2 - Eléments qualitatifs

2.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

2.2. Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir. Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessus, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

3- Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées

3.1. Les preneurs de risques

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'Organe de Direction.

3.2. Les rémunérations variables différées.

OBAM SAS a déterminé le seuil de 200.000 € comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneurs de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 200.000 € percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 200.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneurs de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 200.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

Pour les rémunérations variables les plus significatives, un second seuil est fixé à 1.000.000 €. Les rémunérations variables allouées au titre d'une année qui dépasseraient ce seuil, seraient alors versées, pour la part dépassant ce seuil, selon les modalités suivantes : 40% en espèces immédiatement, 60 % en espèces dans le cadre d'un paiement différé dans les conditions définies ci-dessus. Il convient de noter que ces rémunérations auront, pour leur partie inférieure à 1.000.000 € donné lieu à l'application des règles de versement dépassant le seuil de 200.000 € précisées ci-dessus. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées applicables à l'ensemble des personnes concernées de la société de gestion, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM SAS.

Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

4 - Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni courant 2025 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires).

Informations réglementaires

- Le Fonds ne détient aucun instrument financier émis par les sociétés liées au groupe ODDO BHF.
- OPCVM détenus par le fonds et gérés par la société de gestion à la date d'arrêt du Fonds : voir comptes annuels en annexe.
- **Méthode de calcul du risque global de l'OPCVM** : la méthode choisie par Oddo BHF Asset Management pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.
- **Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance** :

Conformément au Règlement européen (UE) 2019/2088 et aux articles L. 533-22-1 et D. 533-16-1 du Code monétaire et financier, l'investisseur est informé que les investissements sous-jacents à l'OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental conformément à son statut article 6 de la directive SFDR. L'ensemble des informations sur ces critères sont accessibles sur le site internet de Oddo BHF Asset Management SAS à l'adresse : www.am.oddo-bhf.com.

Déontologie

• Contrôle des intermédiaires

La société de gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

• Frais d'intermédiation

Les porteurs de parts du FCP peuvent consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site de la société de gestion www.am.oddo-bhf.com.

• Droits de vote

Aucun droit de vote n'est attaché aux porteurs de parts, les décisions étant prises par la Société de Gestion. Les droits de vote attachés aux titres détenus par le Fonds sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur. La politique de vote de la Société de Gestion peut être consultée au siège de la Société de Gestion et sur le site internet sur www.am.oddo-bhf.com, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

• Informations sur la politique de rémunération

Les éléments réglementaires sur les rémunérations sont insérés en annexe du présent rapport.

Information sur les techniques de gestion efficaces et les instruments dérivés présents dans le fonds

Néant

Changements intervenus au cours de l'exercice

28/08/2025 : Modification des conditions de souscription et de rachat

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées auprès du Dépositaire chaque jour jusqu'à 11H15 (heure de Paris) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant. Les règlements y afférant interviennent le deuxième jour de bourse ouvré qui suit la date de la valeur liquidative retenue.

Reporting SFTR

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR : le fonds n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES

PAUL GROSJEAN
JEAN-PHILIPPE MAUGARD
BERTRAND DE MONTS



50, AVENUE DE WAGRAM
75017 PARIS
TEL : +33 (0)1.40.67.97.88
SITE INTERNET : WWW.CADFK.COM

Fonds Commun de Placement

ODDO BHF CHINA EQUITY STARS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 97.656 €
N° SIREN : 692 048 671 - RCS PARIS - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 26 692 048 671
MEMBRE DE DFK INTERNATIONAL - GROUPEMENT DE CABINETS INDEPENDANTS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FCP ODDO BHF CHINA EQUITY STARS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 5 juin 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



FCP ODDO BHF CHINA EQUITY STARS
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes
CONSEILS ASSOCIÉS S.A.

Signé par Jean-Philippe Maugard
Le 15 av. 2026



doc_Qmm
bx_ddDa0kMI1g8A



Conseils Associés S.A.
Membre de DFK International

3

COMPTES ANNUELS

A large, abstract, light blue shape that starts from the bottom left and curves upwards and to the right, filling the lower half of the page. It has a soft, wavy edge and a slight gradient.

BILAN

Actif

	31/12/2025	-
Devise	EUR	-
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	13 492 879,83	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	13 492 879,83	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	13 492 879,83	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	83 568,78	-
Comptes financiers	247 560,50	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	331 129,28	-
Total Actif I + II	13 824 009,11	-

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/12/2025	-
Devise	EUR	-
Capitaux propres :		
Capital	11 809 492,00	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	1 944 721,23	-
Capitaux propres I	13 754 213,23	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	13 754 213,23	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	29 983,10	-
Concours bancaires	39 812,78	-
Sous-total autres passifs IV	69 795,88	-
Total Passifs: I + II + III + IV	13 824 009,11	-

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2025	-
Devise	EUR	-
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	80 212,58	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	1 296,35	-
Sous-total Produits sur opérations financières	81 508,93	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-680,16	-
Sous-total charges sur opérations financières	-680,16	-
Total Revenus financiers nets (A)	80 828,77	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-59 330,89	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-59 330,89	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	21 497,88	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-8 926,42	-
Sous-total revenus nets I = C + D	12 571,46	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/12/2025	-
Devise	EUR	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	143 734,15	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-23 207,43	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	120 526,72	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	186 171,05	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	306 697,77	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	437 292,69	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	211,40	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	437 504,09	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	1 187 947,91	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	1 625 452,00	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	1 944 721,23	-

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Fonds est de surperformer, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, l'indicateur « MSCI China All Shares Net Total Return Index » en USD converti en EUR (dividendes nets réinvestis) après la prise en compte des frais de gestion.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2025	-	-	-	-
Actif net total	13 754 213,23	-	-	-	-

Exprimés en EUR	31/12/2025	-	-	-	-
-----------------	------------	---	---	---	---

PART CI-EUR

FR001400USJ0

Nombre de parts ou actions	8 331,977	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	1 164,68	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	28,85	-	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/12/2025	-	-	-	-
PART CN-EUR					
FR001400USI2					
Nombre de parts ou actions	11 213,00	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	116,28	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	2,75	-	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/12/2025	-	-	-	-
PART CR-EUR					
FR001400USF8					
Nombre de parts ou actions	23 499,00	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	116,85	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	2,04	-	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/12/2025	-	-	-	-
PART CRw-EUR					
FR001400USH4					
Nombre de parts ou actions	1,00	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	115,96	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	2,45	-	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR	31/12/2025	-	-	-	-
PART GC-EUR					
FR001400USG6					
Nombre de parts ou actions	1,00	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	117,51	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	3,22	-	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Information : Cet exercice présente une durée exceptionnelle de 6 mois et 25 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- les instruments financiers et valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché, selon les principes suivants :

- L'évaluation se fait au dernier cours de bourse officiel.

Le cours de bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotations européennes : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative
Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative
Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative

Les cours retenus sont ceux connus le lendemain à 9 heures (heure de Paris) et récupérés par le biais de diffuseurs : Fininfo ou Bloomberg. En cas de non cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse connu est utilisé.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode

actuarielle, le taux retenu étant composé :

- D'un taux sans risque obtenu par interpolation linéaire de la courbe OIS actualisée quotidiennement ;
- D'un spread de crédit obtenu à l'émission et gardé constant pendant toute la durée de la vie du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à trois mois seront évalués selon la méthode linéaire.

- Les contrats financiers (les opérations à terme, fermes ou conditionnelles, ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré) sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la Société de gestion. La méthode d'évaluation des engagements hors bilan est une méthode qui consiste en une évaluation au cours de marché des contrats à terme fermes et en une traduction en équivalent sous-jacent des opérations conditionnelles.

Garanties financières : aux fins de limiter au mieux le risque de contrepartie tout en tenant compte de contraintes opérationnelles, la société de gestion applique un système d'appel de marge par jour, par fonds et par contrepartie avec un seuil d'activation fixé à un maximum de 100 K€, fondé sur une évaluation au prix de marché (mark-to-market).

Les cours retenus pour la valorisation des opérations à terme, fermes ou conditionnelles sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient selon leur place de cotation :

Places de cotations européennes : Cours de compensation du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours
Places de cotations asiatiques : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours
Places de cotations nord et sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative si différent du dernier cours

En cas de non-cotation d'un contrat à terme ferme ou conditionnel, le dernier cours connu est retenu.

Autres instruments : les parts ou actions d'OPC détenus sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation pour chaque catégorie de part.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2025	-
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	-	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	13 273 646,36	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-98 961,82	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	21 497,88	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	120 526,72	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	437 504,09	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	13 754 213,23	-

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART CI-EUR

FR001400USJ0	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	8 331,977	9 004 566,85
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	8 331,977	9 004 566,85

PART CI-EUR

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

PART CN-EUR

FR001400USI2	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	11 652	1 379 295,22
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-439	-52 814,00
Solde net des souscriptions/rachats	11 213	1 326 481,22

PART CN-EUR

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

PART CR-EUR

FR001400USF8	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	23 896	2 889 584,29
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-397	-46 147,82
Solde net des souscriptions/rachats	23 499	2 843 436,47

PART CR-EUR

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

PART CRw-EUR

FR001400USH4	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1	100,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	1	100,00
PART CRw-EUR		
		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

PART GC-EUR

FR001400USG6	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1	100,00
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	1	100,00
PART GC-EUR		
		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR001400USJ0	PART CI-EUR	Capitalisable	EUR	9 704 118,49	8 331,977	1 164,68
FR001400USI2	PART CN-EUR	Capitalisable	EUR	1 303 877,03	11 213	116,28
FR001400USF8	PART CR-EUR	Capitalisable	EUR	2 745 984,24	23 499	116,85
FR001400USH4	PART CRw-EUR	Capitalisable	EUR	115,96	1	115,96
FR001400USG6	PART GC-EUR	Capitalisable	EUR	117,51	1	117,51

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Chine+/-	Caïmanes, Îles +/-	Hong-Kong+/-	Suisse+/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	13 492,88	6 982,74	6 307,19	138,23	64,73	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	13 492,88	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	247,56	-	-	-	247,56
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-39,81	-	-	-	-39,81
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	207,75

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	247,56	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-39,81	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	207,75	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	HKD+/-	CNY+/-	USD+/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	7 248,47	5 341,43	902,98	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	43,08	13,01	-	-	-
Comptes financiers	-	44,29	1,41	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-39,81	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	7 251,74	5 398,73	904,39	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	27 478,05
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	15 198,74
Ventes à règlement différé	40 891,99
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	83 568,78
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-235,24
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-29 747,86
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers	-
Total des dettes	-29 983,10
Total des créances et dettes	53 585,68

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais facturés au Fonds :	Assiette	Taux barème : Parts CR-EUR, CRw-EUR, CN-EUR, CI-EUR, GC
Frais de gestion financière* et frais de fonctionnement et autres services** (CAC, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Part CR-EUR : 1,50% TTC maximum
		Part GC-EUR : 0,90% TTC maximum
		Part CN-EUR : 1,10% TTC maximum
		Part CI-EUR : 0,75 % TTC maximum
		Part CRw-EUR : 1,80% TTC maximum
Commission de surperformance (*)	Actif net	Pour les parts CR-EUR, CN-EUR, et GC-EUR : 15% de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence MSCI China All Shares Net Total Return Index » (dividendes net réinvestis "Net Return"), une fois les sous-performances passées, sur les cinq derniers exercices, toutes compensées et sous condition d'une performance absolue positive. (*)
		Pour la part CI-EUR : 15% de la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence MSCI China All Shares Net Total Return Index » (dividendes net réinvestis "Net Return") une fois les sous-performances passées sur les cinq derniers exercices toutes compensées. (*)
		Pour les parts CRw-EUR : néant.

* Les frais de gestion financière comprennent les frais de distribution incluant les éventuelles rétrocessions versées à des sociétés externes ou entités du groupe d'appartenance. Ces rétrocessions sont généralement calculées comme un pourcentage des frais de gestion financière, de fonctionnement et autres services. La société de gestion a mis en place un dispositif afin de s'assurer du respect du principe de traitement équitable des porteurs. Il est rappelé que les rétrocessions versées à des intermédiaires pour la commercialisation du fond ne sont pas considérées comme des traitements préférentiels.

** Conformément à la position AMF 2011-05, les frais de fonctionnement et autres services peuvent recouvrir les frais de commissaire aux comptes, frais liés au dépositaire / centralisateur, frais techniques de distribution, frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable, frais d'audit, frais fiscaux, frais liés à l'enregistrement du Fonds dans d'autres Etats membres, frais juridiques propres au Fonds, frais de garantie, frais de traduction spécifiques au Fonds, et coûts de licence de l'indice de référence utilisé par le Fonds.

(*) Les commissions de surperformance seront prélevées au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :

- La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance du fonds et celle de l'indicateur de référence et intègre un mécanisme de rattrapage des sous-performances passées.
- La performance du Fonds est déterminée par rapport à son actif comptable après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.
- Le calcul de la surperformance s'appuie sur la méthode de « l'actif indicé » qui permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscriptions et rachats que le Fonds tout en bénéficiant de la performance de l'indicateur de référence. Cet actif indicé est ensuite comparé à l'actif du Fonds. La différence entre ces deux actifs donne donc la surperformance du Fonds par rapport à son indicateur de référence.
- A chaque calcul de valeur liquidative, dès lors que la performance du Fonds dépasse la performance de l'indicateur de référence, une provision pour commission de surperformance est constituée. Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport à son indicateur de référence, entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. La commission de surperformance est calculée et provisionnée séparément pour chaque part du Fonds.
- L'indicateur de référence sera calculé dans la devise de la part, quelle que soit la devise dans laquelle la part concernée est libellée, à l'exception des parts couvertes contre le risque de change pour lesquelles l'indicateur de référence sera calculé dans la devise de référence du Fonds.
- La commission de surperformance est mesurée sur une période de calcul qui correspond à l'exercice comptable du Fonds (la " Période de Calcul "). Chaque Période de Calcul commence le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable du Fonds et se

termine le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. Pour les parts lancées au cours d'une Période de Calcul, la première Période de Calcul durera au moins 12 mois et se terminera le dernier jour ouvrable de l'exercice comptable suivant. La commission de surperformance accumulée est payable annuellement à la Société de Gestion après la fin de la Période de Calcul.

- En cas de rachats, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la quote-part de provision proportionnelle aux rachats est cristallisée et définitivement acquise à la Société de Gestion.
- L'horizon de temps sur lequel la performance est mesurée est une période glissante d'une durée maximale de 5 ans (« Période de Référence de la Performance »). A l'issue de cette période, le mécanisme de compensation des sous-performances passées peut être partiellement réinitialisé. Ainsi, à l'issue de cinq années de sous-performance cumulée sur la Période de Référence de la Performance, les sous-performances peuvent être partiellement réinitialisées sur une base annuelle glissante, en effaçant la première année de sous-performance de la Période de Référence de la Performance concernée. Dans le cadre de la Période de Référence de la Performance concernée, les sous-performances de la première année peuvent être compensées par les surperformances réalisés au cours des années suivantes de la Période de Référence de la Performance.
- Sur une Période de Référence de la Performance donnée, toute sous-performance passée doit être rattrapée avant que des commissions de surperformance ne puissent être à nouveau exigibles.
- Lorsqu'une commission de surperformance est cristallisée à la fin d'une Période de Calcul (hors cristallisation due aux rachats), une nouvelle Période de Référence de la Performance commence.
- Pour les parts CR-EUR, CN-EUR, et GC-EUR aucune commission de surperformance n'est exigible dès lors que la performance absolue de la part est négative. La performance absolue est définie comme la différence entre la valeur liquidative courante et la dernière valeur liquidative calculée à la fin de la Période de Calcul précédent (Valeur Liquidative de Référence).
- Pour la part CI-EUR, les porteurs sont avertis que, sous condition de surperformance, des commissions de surperformance pourront être payées à la Société de Gestion même en cas de performance absolue négative.

Un descriptif détaillé de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est disponible auprès de la Société de Gestion.

PART CI-EUR

FR001400USJ0	31/12/2025
Frais fixes	32 332,72
Frais fixes en % actuel	0,75
Frais variables	18 692,79
Frais variables en % actuel	0,43
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART CN-EUR

FR001400USI2	31/12/2025
Frais fixes	2 193,71
Frais fixes en % actuel	1,10
Frais variables	4,22
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART CR-EUR

FR001400USF8	31/12/2025
Frais fixes	6 097,13
Frais fixes en % actuel	1,50
Frais variables	7,92
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART CRw-EUR

FR001400USH4	31/12/2025
Frais fixes	1,48
Frais fixes en % actuel	1,80
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART GC-EUR

FR001400USG6	31/12/2025
Frais fixes	0,31
Frais fixes en % actuel	0,90
Frais variables	0,61
Frais variables en % actuel	0,98
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

<i>Autres engagements (par nature de produit)</i>	31/12/2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
	-	-	-
Total			-

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	-
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	12 571,46	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	12 571,46	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	12 571,46	-

PART CI-EUR

FR001400USJ0	31/12/2025	-
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	26 055,69	-
Total	26 055,69	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART CN-EUR

FR001400USI2	31/12/2025	-
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 771,64	-
Total	1 771,64	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART CR-EUR

FR001400USF8	31/12/2025	-
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-15 255,84	-
Total	-15 255,84	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART CRw-EUR

FR001400USH4	31/12/2025	-
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-0,21	-
Total	-0,21	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART GC-EUR

FR001400USG6	31/12/2025	-
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	0,18	-
Total	0,18	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	-
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	306 697,77	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	306 697,77	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	306 697,77	-

PART CI-EUR

FR001400USJ0	31/12/2025	-
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	214 363,80	-
Total	214 363,80	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART CN-EUR

FR001400USI2	31/12/2025	-
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	29 092,45	-
Total	29 092,45	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART CR-EUR

FR001400USF8	31/12/2025	-
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	63 235,82	-
Total	63 235,82	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART CRw-EUR

FR001400USH4	31/12/2025	-
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	2,66	-
Total	2,66	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART GC-EUR

FR001400USG6	31/12/2025	-
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	3,04	-
Total	3,04	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			13 492 879,83	98,10
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			13 492 879,83	98,10
Activités d administration publique generale			548 567,90	3,99
CHINA CONSTRUCTION BANK H	HKD	313 000	263 307,19	1,92
KWEICHOW MOUTAI CO LTD -A-	CNY	1 700	285 260,71	2,07
Activités d agence de voyage			476 957,10	3,47
TONGCHENG TRAVEL HOLDINGS LIMITED	HKD	83 200	204 238,78	1,49
TRIP COM GROUP LTD	HKD	4 500	272 718,32	1,98
Administration de marches financiers			138 225,42	1,00
HKG EXCHANGES & CLEARING LTD -H-	HKD	3 100	138 225,42	1,00
Assurances non-vie			89 483,99	0,65
PICC PROPERTY & CASUALTY-H	HKD	50 000	89 483,99	0,65
Assurance vie			727 814,97	5,29
CHINA LIFE INSURANCE CO H	HKD	80 000	239 615,81	1,74
PING AN INSURANCE GROUP CO-H	HKD	68 500	488 199,16	3,55
Autre commerce de detail non specialise			636 046,61	4,62
MINISO GROUP HOLDING LIMITED	HKD	48 200	191 928,94	1,39
PINDUODUO INC ADR	USD	4 600	444 117,67	3,23
Autre intermediation monetaire			472 503,69	3,43
BANK OF NINGBO CO LTD -A	CNY	50 400	172 498,22	1,25
INDUSTRIAL & COMMERCIAL BANK OF CHINA-H	HKD	436 000	300 005,47	2,18
Autres activites de service informatique			376 369,88	2,74
KUAISHOU TECHNOLOGY	HKD	53 800	376 369,88	2,74
Autres activites de soutien pour les transports			274 340,85	1,99
JD LOGISTICS INC	HKD	219 600	274 340,85	1,99
Com gros comb sol. liquides. gazeux et prod annexe			87 239,94	0,63
CMOC GROUP LIMITED	CNY	35 800	87 239,94	0,63
Composants et équipements électriques			203 305,49	1,48
XUJI ELECTRIC CO	CNY	64 900	203 305,49	1,48
Courtage de valeurs mobilières et de matières prem			248 378,33	1,81
CITIC SECURITIES -A-	CNY	23 300	81 506,35	0,59
GF SECURITIES CO LTD-A	CNY	30 700	82 367,91	0,60
HUATAI SECURITIES	CNY	29 400	84 504,07	0,62
Distribution combustibles gazeux par conduites			186 979,97	1,36
ENN ENERGY HOLDINGS LTD	HKD	24 700	186 979,97	1,36

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Édition d'autres logiciels			1 694 599,49	12,32
HORIZON ROBOTICS	HKD	162 600	154 038,92	1,12
KINGDEE INTERNATIONAL SFTWR	HKD	95 000	138 114,93	1,00
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	19 700	1 290 877,67	9,39
TUYA INCORPORATION ADR	USD	62 100	111 567,97	0,81
Équipements électroniques			139 262,24	1,01
HEXING ELECTRICAL CO LTD	CNY	31 400	139 262,24	1,01
Fab aut articles d'habillement et accessoires			155 150,80	1,13
BOSIDENG INTERNATIONAL HLDGS	HKD	318 000	155 150,80	1,13
Fabr. carrosseries et remorques			371 335,10	2,70
ZHENGZHOU YUTONG BUS -A-	CNY	93 200	371 335,10	2,70
Fabr. d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.			790 708,38	5,75
ADVANCED MICRO FABRICATION EQUIPMENT INC CHINA	CNY	8 556	284 308,67	2,07
EOPTOLINK TECHNOLOGY INC LTD	CNY	1 700	89 249,87	0,65
NAURA TECHNOLOGY GROUP CO LTD	CNY	3 700	206 962,87	1,50
SHENZHEN INOVANCE TECHNOLOGY CO LTD	CNY	22 900	210 186,97	1,53
Fabr. d'ordinateurs et d'équipements périphériques			375 751,32	2,73
FOXCONN INDUSTRIAL INTERNET CO LTD	CNY	49 700	375 751,32	2,73
Fabr. fûts et emballages métalliques similaires			372 157,13	2,71
CIMC ENRIC HOLDINGS LTD	HKD	360 000	372 157,13	2,71
Fabr. piles et d'accumulateurs électriques			605 017,44	4,40
BYD CO LTD-H	HKD	12 100	126 211,26	0,92
CONTEMPORARY AMPEREX TECHNOLOGY CO LTD	CNY	10 700	478 806,18	3,48
Fabrication composants électroniques			583 022,39	4,24
ANJI MICROELECTRONICS TECHNOLOGY CO LTD	CNY	6 788	180 235,88	1,31
CAMBRICON TECHNOLOGIES CORPORATION LIMITED	CNY	411	67 882,79	0,49
MONTAGE TECHNOLOGY CO LTD	CNY	17 637	253 146,74	1,84
ZHONGJI INNOLIGHT CO LTD	CNY	1 100	81 756,98	0,60
Fabrication d'équipements communication			445 393,98	3,24
XIAOMI CORPORATION CLASS B	HKD	103 600	445 393,98	3,24
Fabrication préparations pharmaceutiques			578 934,16	4,21
BEONE MEDICINES LTD	HKD	3 300	64 727,12	0,47
HANSOH PHARMACEUTICAL GROUP COMPANY LIMITED	HKD	42 000	165 770,73	1,21
HUANDONG MEDECINE CO LTD-A	CNY	13 800	66 332,82	0,48
INNOVENT BIOOGICS INC	HKD	10 500	87 583,28	0,64
JIANGSU HENGRUI MEDICINE C A	CNY	26 800	194 520,21	1,41
Fabr instrmt & appareil mesure, essai & navigation			190 241,43	1,38
SIEYUAN ELECTRIC CO LTD-A	CNY	10 100	190 241,43	1,38
Fabr instrmt & fourn. à usage médical,dentaire			310 948,25	2,26
SZ MINDRAY BIO MEDICAL ELECTRONICS CO LTD	CNY	13 400	310 948,25	2,26

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Fabr machines pour l'Extr ou la Constr			153 617,11	1,12
YANTAI JEREH	CNY	17 800	153 617,11	1,12
Façonnage et transformation du verre plat			269 110,48	1,96
FUYAO GROUP GLASS INDUSTR-A	CNY	34 100	269 110,48	1,96
Hôtels et hébergement similaire			156 239,09	1,14
H WORLD GROUP LIMITED	USD	3 900	156 239,09	1,14
infra infor. trait de donnees. heb et act connexes			191 054,54	1,39
TENCENT MUSIC ENTERTAINMENT GROUP ADR	USD	12 800	191 054,54	1,39
Internet			127 680,28	0,93
FOCUS TECHNOLOGY CO LTD	CNY	22 900	127 680,28	0,93
Outillage industriel			201 973,62	1,47
HUAMING POWER EQUIPMENT CO LTD	CNY	66 200	201 973,62	1,47
Production d'électricité			91 436,72	0,66
CHINA YANGTZE POWER CO LTD	CNY	27 600	91 436,72	0,66
Rech et dev en sciences physiques et naturelles			59 810,97	0,43
WUXI XDC CAYMEN INC	HKD	9 000	59 810,97	0,43
Restaurants et bars			134 488,53	0,98
MIXUE GROUP	HKD	3 000	134 488,53	0,98
Vente à distance			1 028 732,24	7,48
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	54 000	843 556,17	6,13
JD HEALTH INTERNATIONAL INC	HKD	30 500	185 176,07	1,35
Total			13 492 879,83	98,10

INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	Devises à recevoir (+)	Devises à livrer (-)	
-	-	-	-	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	13 492 879,83
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	331 129,28
Autres passifs (-)	-69 795,88
Total = actif net	13 754 213,23

